

Arrêté de voirie portant permission de voirie NOUVELLE CÔTE **ROUTE BARRÉE SAUF SERVICES**

Du lundi 28 avril au mercredi 7 mai 2025
(Circulation rétablie du jeudi 1^{er} mai au dimanche 4 mai)

Le Maire de LOCQUIREC,

VU la demande en date du 16/04/2025 par laquelle l'Entreprise LAGADEC TP demeurant Pen Allen à PLOUEDERN (29800) sollicite un **arrêté interdisant la circulation sur une portion de route de la Nouvelle côte, pour permettre le raccordement de la Zone de Pennenes au réseaux AEP, EU et EP, pour le compte de AN DOUR.**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU l'état des lieux ;

A R R Ê T E

Article 1 – Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à procéder aux travaux ci-dessus et à la mise en place d'une interdiction de circuler du lundi 28 avril au mercredi 7 mai 2025 ; la circulation sera rétablie du 01/05 au 04/05/2025.

Article 2 - Sécurité et signalisation de chantier

L'entreprise LAGADEC TP prendra à sa charge, la Signalétique adéquate de son chantier et s'assurera de la bonne remise en état des lieux abords compris dès la fin du chantier.

Article 3 – Responsabilité dommages

La Commune de Locquirec ne saurait être tenue pour responsable du non respect de la consigne par les usagers.

Article 4 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera visible depuis la voie publique durant toute la durée du chantier.

Ampliation sera transmise à la gendarmerie de Lanmeur.



Mairie

Service Technique

Route de Plestin

29241 LOCQUIREC

Tél. 02.98.67.42.20.

servicetechnique@locquirec.bzh

Fait à Locquirec, le 17/04/2025

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

